

2000/07/25



A la gloire du Grand Architecte de l'Univers
Ordre International du Rite Ancien et Primitif de
Memphis-Misraïm
Souverain Sanctuaire pour la France et les pays associés
GRANDE LOGE FRANÇAISE
DE MEMPHIS-MISRAÏM
Obédience Masculine

Rite Primitif
(Paris 1721)
Rite Primitif des Philadelphes
(Narbonne 1779)
Rite de Misraïm
(Venise 1788)
Rite de Memphis
(Montauban 1815)

Orient de **PARIS** le 25 JUILLET 2000 E.: V.:

Aux: RR.: FF.: GG.: OO.: VV.: MM.:
et FF.: MM.: SS.:
en tous nos Orients.

Respectables Frères, Vénérables Maîtres,

Il a été diffusé en date du 05 Juillet 2000 un décret de suspension des Présidents des Conseils Nationaux, le T.: R.: F.: Patrick FRANCOZ et moi même.

Ce décret, dont la copie est jointe au présent Ballustre, portait des affirmations qui nécessitent une clarification afin que chacun puisse avoir une vision sereine des événements.

Il est à noter comme l'a souligné notre S.: G.: M.: M.:, que la **procédure, sans prévaloir du fond, comportait un vice de forme** qui consistait à entendre les intéressés avant de le diffuser.

Enfin, les affirmations et les écrits d'un Président de Conseil National d'une Obédience Souveraine **ne sont pas forcément entérinés** par le Président du Conseil National d'une autre Obédience Souveraine même si leur volonté d'oeuvrer pour le bien du Rite est commune.

Ainsi:

- Il n'a jamais été question pour ma part de remettre en cause en quoi que ce soit l'autorité de notre S.: G.: M.: M.: Cheickna SYLLA ni celle de son représentant le T.: S.: F.: Guy RENAUDIN par un écrit quelconque ou un discours officiel, en conséquence, la structure de laquelle nous dépendons avec à sa tête le Souverain Sanctuaire National, a toujours été respectée.

- La mise en place du procédé d'Unification, avec les SS.: FF.: Florent DEGBOE et Jean-Michel GUYOT, Président et Rapporteur de la commission de travail, fut décidée en présence de notre S.: G.: M.: M.: le 01 JUIN 2000, **lesquels ont été proposés par mes soins**, aussi il serait malvenu, un mois plus tard, de ne pas les reconnaître dans leurs fonctions.

Il est évident que nous sommes en Franc-Maçonnerie, **qu'à ce titre la libre expression en est le premier principe**, aussi manifester un désaccord devrait permettre d'engager un débat afin de construire, ce désaccord fut-il adressé au Président du Souverain Sanctuaire National, s'il est motivé évidemment, d'autant qu'une opposition est rarement unilatérale et permet souvent l'élaboration d'une solution.

- **Le 16 JUILLET 2000, un Souverain Sanctuaire National s'est réuni à PARIS afin de statuer sur l'utilité de l'Unification** avec la G.: L.: S.: F.: telle qu'elle est aujourd'hui, sous l'autorité du T.: R.: F.: François BOURCIER, **et a entériné à l'unanimité cette nécessité** pour le bien de l'Ordre (CF: Ballustre du Président du S.: S.: N.: joint).

- **Il a été également approuvé par l'ensemble des présents que le Décret A705 n'avait pas lieu d'être me concernant** (Avenant N°1 au décret A705 joint), l'assemblée du Souverain Sanctuaire National attendant du T.: R.: F.: Patrick FRANCOZ un développement sur les faits qui lui sont reprochés.

Il était important que ces explications soient fournies à tous nos responsables et qu'ils voient ainsi que la cohésion règne entre les étages de notre pyramide, même si certains problèmes peuvent encore surgir.

En attendant de nous revoir, je vous souhaite, RR.: FF.: VV.: MM.: FF.: MM.: SS.:, un excellent repos mérité après l'année de travail effectuée, en espérant que cette unification montrera dans le dernier trimestre 2000 un visage du Rite Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm auquel nous aspirons tous.

Mon accolade la plus fraternelle.



Gérard LOVAT

Président du Conseil National
Obédience Masculine